Compte rendu du conseil municipal du lundi 06 septembre 2021

Ouverture de la séance du conseil municipal : 20h03

Philippe THOMAS est désigné secrétaire de séance.

Présents : Marc LIOTARD, Philippe THOMAS, Jean-Paul FAURE, Annkatrin JEPSEN, Yves CHAUVIN, Jérôme ROUX, Marie-Chantal MARCEL, Colette LORME et Alain BERHAULT.

Absents : /

Présentation de l'ordre du jour

Approbation du compte rendu du conseil municipal du lundi 28 juin 2021 : sans remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 – Cantine Prix du repas 2021 / 2022

M. le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Plein Sud Restauration informant la commune de l'augmentation du prix du ticket de cantine.
Le prix d'achat du repas était de 3.64 € TTC en 2020-2021. Il sera de 3,69 € TTC à la rentrée scolaire 2021.
M. le Maire suggère une augmentation qui permettrait de défrayer (un peu) le temps passé par les employées communales ainsi que d'amorcer la possible (importante) augmentation de l'an prochain.
Annkatrin JEPSEN propose 3,90 €.
Alain BERHAULT dit que les parents ne comprendraient pas cette augmentation mais souhaiteraient payer le périscolaire.
Colette LORME propose 3,70€ et un cout du périscolaire seulement pour la rentrée 2022-2023.
Un tarif pour le périscolaire devrait donc être mis en place pour la rentrée 2022-2023.
Une concertation doit être faite avec les parents d'élèves concernant le choix de restauration : repas bio et local moyennant une augmentation conséquente ou rester avec le prestataire actuel ou autres propositions.
Vote des différents tarifs proposés : 4€ une voix, 3,90€ une voix, 3,70€ quatre voix et 3 abstentions.
Le prix de 3,70€ est donc adopté.

2 – Décision budgétaire modificative n° 1 sur le Budget Eau Assainissement 2021

M. le Maire explique au Conseil Municipal que les chapitres 042 (Dépenses de fonctionnement) et 040 (Recettes d'investissement) ne sont pas équilibrés. Il convient donc de faire une décision modificative afin de régulariser cette situation.
M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021 :

Chapitre	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
6817 – 042 (Opération d'ordre)	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	1 100 €	- 1 100 €	0 €

6817 – 68 (Opération réelle)	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0 €	+ 1 100 €	1 100 €

Adoptée à l'unanimité

3- Décision budgétaire modificative n° 1 sur le Budget Communal 2021

M. le Maire explique au Conseil Municipal que suite au rejet d'une facture voirie en investissement et à la nécessité de financer l'emploi de l'agent social territorial de l'école, il faut faire une décision modificative sur le budget communal.

M. le maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021 :

Article - Chapitre	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
2151 - 21	Réseaux de voirie	50 000 €	- 11 000 €	39 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
021 - 021	Virement de la section d'exploitation	226 669 €	- 11 000 €	215 669 €

Article - Chapitre	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
023 - 023	Virement à la section d'investissement	226 669 €	- 11 000 €	215 669 €
61523 - 011	Entretien de Voirie	6 000 €	9 620 €	15 620 €
64162 - 012	Emplois d'avenir	0 €	5 006 €	5 006 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES				
74712 - 74	Emplois d'avenir	0 €	3 626 €	3 626 €

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

1 - Composition des commissions

Suite à la démission de Didier Dasse, les différentes commissions auxquelles il appartenait sont revues pour le remplacer.

Commission AD3E : animateur Marc Liotard, membre supplémentaire Jean-Paul Faure à la place d'Annkatrin Jepsen.

Membre supplémentaire à la commission animation, tourisme : Marc Liotard.

Membres supplémentaires à la commission communication : Annkatrin Jepsen et Marc Liotard.

2 - Travaux de l'école

Le programme va combiner l'agrandissement des parties périscolaires de l'école (environ 320 000 €) et une isolation plus en rapport avec les normes actuelles (environ 80 000 €). Le budget prévisionnel total est donc de 400 000 €.

M. le Maire explique les différents seuils de budget d'appel d'offre.

Il est nécessaire de réaliser un cahier des charges pour l'ensemble des travaux. Le groupe de travail qui réalisera cet appel d'offre sera composé de Jean-Paul Faure, Jérôme Roux, Philippe Thomas et Marc Liotard. La réunion aura lieu le lundi 13 septembre à 14h00 à la salle des conseils.

3 - Proposition d'Enercoop

La commune a été repérée comme ayant un terrain exploitable pour la mise en place d'un champ de panneaux photovoltaïques à côté de la STEP.
Alain Berhault présente la structure d'Enercoop. Il précise que leur projet serait une petite installation. L'investissement serait pris en charge par Enercoop. La commune percevrait un loyer annuel de 500 €.
Une structure avec investissement participatif serait envisageable. Alain Berhault a également pris contact avec Cap Vert Energie : pas de réponse.
Le point sur l'absorption possible par le transformateur est à faire avec M. Laroche d'Enedis.
M. le Maire les rappellera pour faire le point et savoir s'ils ont eu un retour d'Enedis.

4 - Point sur les parcelles au sud du village

C'est au conseil municipal de définir ce que l'on veut faire sur ces parcelles et voir avec M. Brunel comment pourrait s'orienter ce projet.
Le projet sera en lien avec un constructeur. Le cahier des charges fera apparaître les points suivants :

- Les accès : accès par la départementale en bordure sud de la parcelle. Création d'une voie « en attente » en direction du canal des combettes. Lien avec le lotissement voisin par un voie de circulation fermée par une chicane (passage pour les piétons et les vélos). Mise en place d'un ilot central au niveau du chemin des sept fonds avec un passage piétons pour franchir la route départementale.
- Les locaux artisanaux : un projet en lien avec la Communauté de Commune est envisageable. Possibilité d'avoir deux ou trois locaux artisanaux de 100 m² chacun. Attention à l'aspect visuel des locaux : limiter la hauteur à environ 4 à 5 m.
- La voirie : à adapter au projet. Prévoir une zone permettant d'opérer un demi-tour sans manœuvre.
- Les logements : la surface restante est d'environ 6000 m², soit 12 logements. La mixité semble faire l'unanimité : logements individuels et bâtiments mitoyens en R+1. Mixité au niveau type de propriété : location et accession à la propriété. Dans un des bâtiments, prévoir une reconversion possible en bâtiment pour des activités tertiaires.
- Espaces verts : un jardin d'enfant, plantation d'arbres fruitiers en récolte libre.
- La mairie délèguera à au moins un opérateur.
- M. le Maire écrira à la Communauté de Communes pour lui demander de s'impliquer dans la réalisation des locaux artisanaux destinés à la location et de locaux pour Maison d'Assistantes Maternelles et permanences de professions médicales et paramédicales.

Fin du conseil à 22h46

Le Maire,
Marc LIOTARD

Les conseillers municipaux

ROCHE ST SECRET-BECONNE
26770 DRÔME